DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE TREVOUX

TRÉVOUX
DOMBES SAÔNE VALLÉE

Plan Local d'Urbanisme

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE CÉLINE GRIEU

Pièce n°	Projet arrêté	Enquête publique	Approbation
02	04/07/2018	Du 15/10/2018 au 15/11/2018	13/02/2019

Pourquoi un PADD ?

Le Projet de d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), pièce obligatoire du dossier de PLU, est la clé de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de la commune.

Ainsi, il doit exposer le projet de ville adapté à ses contraintes et répondre aux besoins et enjeux non seulement du territoire communal, mais aussi de celui plus large dans lequel il s'inscrit. Cette ambition pour le devenir de la commune doit trouver écho dans les outils qu'elle peut mobilier.

Expression du projet de la commune pour l'aménagement de son territoire, le PADD est aussi un cadre de cohérence interne au PLU.
A ce titre, il guide l'ensemble des dispositions applicables pour l'occupation et pour l'utilisation des sols définies par le PLU, à savoir :

- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour certains secteurs particuliers qui sont opposables en termes de compatibilité ;

- La règle d'urbanisme transcrite dans le règlement écrit et graphique (plan de zonage) qui sont opposables en termes de conformité. En effet la règle d'urbanisme du PLU doit être élaborée en cohérence avec les orientations du PADD.

AXE N°1 :

" *Conforter le rôle central et polarisant de Trévoux à l'échelle du Val-de-Saône Dombes*"

Située aux portes de l'agglomération lyonnaise et le long d'axes de transports structurants à l'échelle régionale, la commune de Trévoux bénéficie d'une position stratégique à l'interface de la métropole lyonnaise et de la ruralité caractéristique du plateau de la Dombes.

Pôle urbain à l'échelle intercommunale et chef-lieu de Canton, Trévoux est dotée d'une offre d'équipements, de services et d'emplois élevée. Sa situation géographique et son passé historique riche lui offre également un potentiel touristique important.

La commune bénéficie ainsi d'un cadre de vie de qualité qui lui confère une attractivité forte, caractérisée, depuis les années 1960, par une croissance démographique relativement dynamique (en dépit d'une pression sur les prix fonciers et immobiliers et de difficultés d'accès au logement qui s'accentuent) et une extension des tissus urbanisés au détriment de ses espaces agricoles et naturels.

Le positionnement stratégique de Trévoux sur le territoire lui vaut une identification en tant que « pôle urbain » à l'échelle du SCoT Val-de-Saône Dombes, notamment au regard de la concentration de commerces, services et équipements dans la commune, mais aussi compte-tenu de sa localisation limitrophe à la métropole lyonnaise et de sa bonne desserte en transport. La commune fait notamment l'objet d'une réflexion sur la création d'un Bus à Haut Niveau de Service entre Trévoux et Lyon Part-Dieu.

Cette situation en fait une commune attractive et dynamique d'un point de vue économique, ce qui se traduit par la présence, à Trévoux, d'un parc d'activités de rayonnement intercommunal, de près de 500 entreprises et de 4000 emplois.

Trévoux, c'est :

Une commune au développement encadré par le Schéma de Cohérence Territoriale Val-de-Saône Dombes.

Un territoire qui connait un important phénomène de pression foncière compte-tenu de sa proximité avec la métropole lyonnaise et de son cadre de vie attractif.

Un pôle économique à l'échelle intercommunale avec près de 500 entreprises et 4000 emplois.

Un pôle d'équipements avec la présence de nombreux équipements publics d'intérêt communautaire.

Un pôle touristique lié au site naturel, patrimonial et paysager de la ville et à la présence de nombreux équipements d'accueil touristique.

Orientation n°1.1 :

Un développement urbain et démographique maîtrisé

1. Maîtriser la croissance démographique de la commune

Le développement urbain et démographique de Trévoux pour la prochaine décennie devra permettre une évolution en phase avec son rôle polarisant à l'échelle du SCoT Val-de-Saône Dombes.

Le SCoT préconise une production moyenne de 65 logements minimum par an. Par ailleurs, la production de logements à Trévoux devra être réalisée dans le respect de la loi SRU en maintenant au moins 25% de logements locatifs sociaux dans le parc immobilier.

La commune souhaite toutefois, dans ce cadre, maîtriser son développement urbain et démographique compte-tenu de la forte pression foncière qu'elle connait en s'assurant d'une croissance cohérente avec ses capacités d'accueil en termes d'équipements et de réseaux.

2. Phaser le développement de la commune en lien avec un rythme de croissance modéré

L'objectif de maîtrise du développement de la commune de Trévoux se traduit par un calibrage et un dimensionnement des secteurs d'urbanisation en prenant en compte l'ensemble des ressources du territoire.

Ainsi, le développement futur de la commune s'inscrit dans une logique d'équilibre entre urbanisation, préservation des ressources environnementales et agricoles et protection des paysages de qualité.

La commune a pour objectif, lors de la prochaine décennie, de maîtriser l'ouverture à l'urbanisation du foncier disponible. Cet objectif se traduit par le développement ou le phasage de plusieurs secteurs :

- Développer de manière prioritaire l'écoquartier des Orfrèvres, ainsi que plusieurs petites opérations non concurrentes dans une démarche de diversification de l'offre de logements
- Phaser des secteurs de développement stratégiques tels que Poyat, La Sidoine ou encore Saint-Sorlin.

3. Assurer un développement urbain économe en foncier

En lien avec sa volonté de mener un développement urbain maîtrisé, la commune souhaite assurer une gestion économe du foncier en limitant la consommation des espaces agricoles et naturels.

Dans ce cadre, le projet communal vise à produire près de la moitié des logements dans le tissu urbain déjà bâti (par renouvellement urbain ou densification des parcelles bâties). Au total, environ 750 logements nouveaux sont projetés pour les 10 prochaines années pour environ 15 ha de foncier nu mobilisé, soit une densité moyenne de 50 logements/ha.

La commune ambitionne ainsi d'augmenter la densification des opérations de près de 50% par rapport aux 10 dernières années.

Orientation n°1.2 :

Un pôle économique attractif

1. Renforcer l'activité économique et répondre aux besoins des entreprises

Le maintien et le renforcement du rôle de Trévoux en termes de développement économique à l'échelle intercommunale est un objectif central dans le cadre de la planification urbaine de la prochaine décennie. La commune est en effet dotée d'un parc d'activités qu'il convient de pérenniser pour permettre l'accueil des entreprises sur le territoire ainsi que d'un tissu de commerces et services de proximité qui participe à l'attractivité du territoire.

C'est ainsi que la commune souhaite optimiser les capacités d'accueil des entreprises dans une logique de développement durable en privilégiant la densification de la zone d'activités existante et en permettant le développement d'une offre tertiaire et commerciale dans le secteur du Combard.

Cet objectif se traduit par :

- La densification du foncier d'activité dans le secteur de Fétan avant d'envisager des extensions sur les espaces agro-naturels ; Cette densification sera notamment assurée par la requalification des friches industrielles.
- Le développement d'une petite polarité tertiaire et commerciale à l'entrée de ville Est de Trévoux afin de conforter l'activité existante (supermarché).

Ce développement économique des zones d'activités s'accompagnera d'une valorisation paysagère afin d'améliorer l'image et l'attractivité du territoire pour les entreprises, notamment en encourageant la végétalisation du foncier économique, en assurant une bonne insertion paysagère des bâtiments en entrée de ville et en protégeant les espaces boisés d'intérêt paysager et écologique.

De plus, le projet d'urbanisme de la commune vise à renforcer la mixité fonctionnelle dans les différentes centralités de la commune. Cet objectif se traduit par :

- Le maintien des commerces et services de proximité dans le centre-ville
- L'implantation d'activités tertiaires dans le centre-ville ainsi que dans les quartiers Est de Trévoux, secteurs à fort potentiel de développement notamment au regard du projet de Bus à Haut Niveau de Service.

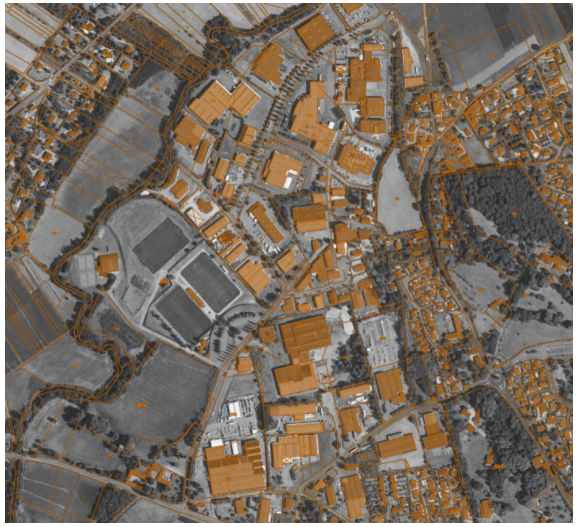

2. Affirmer le rôle commerçant du centre-ville

Si la polarité commerçante du centre-ville connaît un certain dynamisme au regard du linéaire relativement étiré entre la Place des Combattants et la Rue du Port, il faut souligner sa fragilité. En effet, les rez-de-chaussée situés dans la vieille ville (notamment dans sa partie Ouest) connaissent une vacance de plus en plus importante. On assiste à un déplacement de la centralité commerçante vers l'Est du centre-ville.

C'est dans ce cadre que la commune souhaite assurer le maintien des cellules commerciales dans le centre-ville en :

- évitant tout changement de destination en logement
- priorisant l'implantation des commerces et services de proximité dans le centre-ville plutôt que dans les secteurs périphériques.

3. Conforter l'attractivité touristique de Trévoux

La commune de Trévoux jouit d'une situation privilégiée en bord de Saône, axe touristique et de loisirs important qui tend à se développer. Le val de Saône est en effet un lieu réputé pour les randonnées, croisières et activités de loisirs.

La qualité paysagère et patrimoniale de Trévoux joue un rôle important dans le dynamisme et l'attractivité touristique du val de Saône.

Consciente de ce fort potentiel, la commune met en avant plusieurs objectifs dans le but de conforter l'attractivité touristique de Trévoux et plus largement du Val de Saône :

- Pérenniser et développer les équipements et structures d'accueil touristique autour de ceux qui existent, en particulier dans le secteur qui concentre le camping et Les Cascades.
- Permettre l'aménagement et la construction d'équipements en bords de Saône
- Protéger et valoriser le patrimoine urbain et architectural de la ville en tant que vecteur d'attractivité touristique
- Affirmer les liens entre le tourisme et le commerce dans le centre-ville en assurant notamment des liaisons modes doux entre le Bas-Port et le centre-ville et en développant une offre commerciale à destination des visiteurs
- S'appuyer sur le projet de via saôna, axe modes doux en bord de Saône entre Mâcon et Lyon, comme levier de développement touristique. Ce projet, qui va engendrer un accroissement de la fréquentation touristique sur le territoire, doit être accompagné du développement d'infrastructures permettant l'accueil des visiteurs.

4. Soutenir l'activité agricole

Territoire fortement urbanisé, Trévoux ne connait pas un dynamisme important en termes d'activités agricoles. La commune compte en effet encore une centaine d'hectares (soit environ 20% de la superficie communale) cultivés mais n'accueille aucune exploitation agricole.

Malgré une vocation relativement peu importante, l'agriculture à Trévoux est pourtant un enjeu fort pour la commune.
Les élus souhaitent en effet soutenir cette activité sur leur territoire en :

- Préservant le foncier agricole à long terme et en redéfinissant les limites d'urbanisation pour éviter l'artificialisation de cette ressource
- Permettant l'installation et le développement des exploitations agricoles sur le territoire
- Engageant des projets favorisant une agriculture locale, responsable, fonctionnant en circuit court et dans une démarche pédagogique.

Cet objectif s'inscrit dans une volonté d'un développement du territoire équilibré, prenant en compte l'ensemble des ressources et des besoins du territoire, tant en termes de développement urbain et économique qu'en termes paysager, environnemental et agricole.

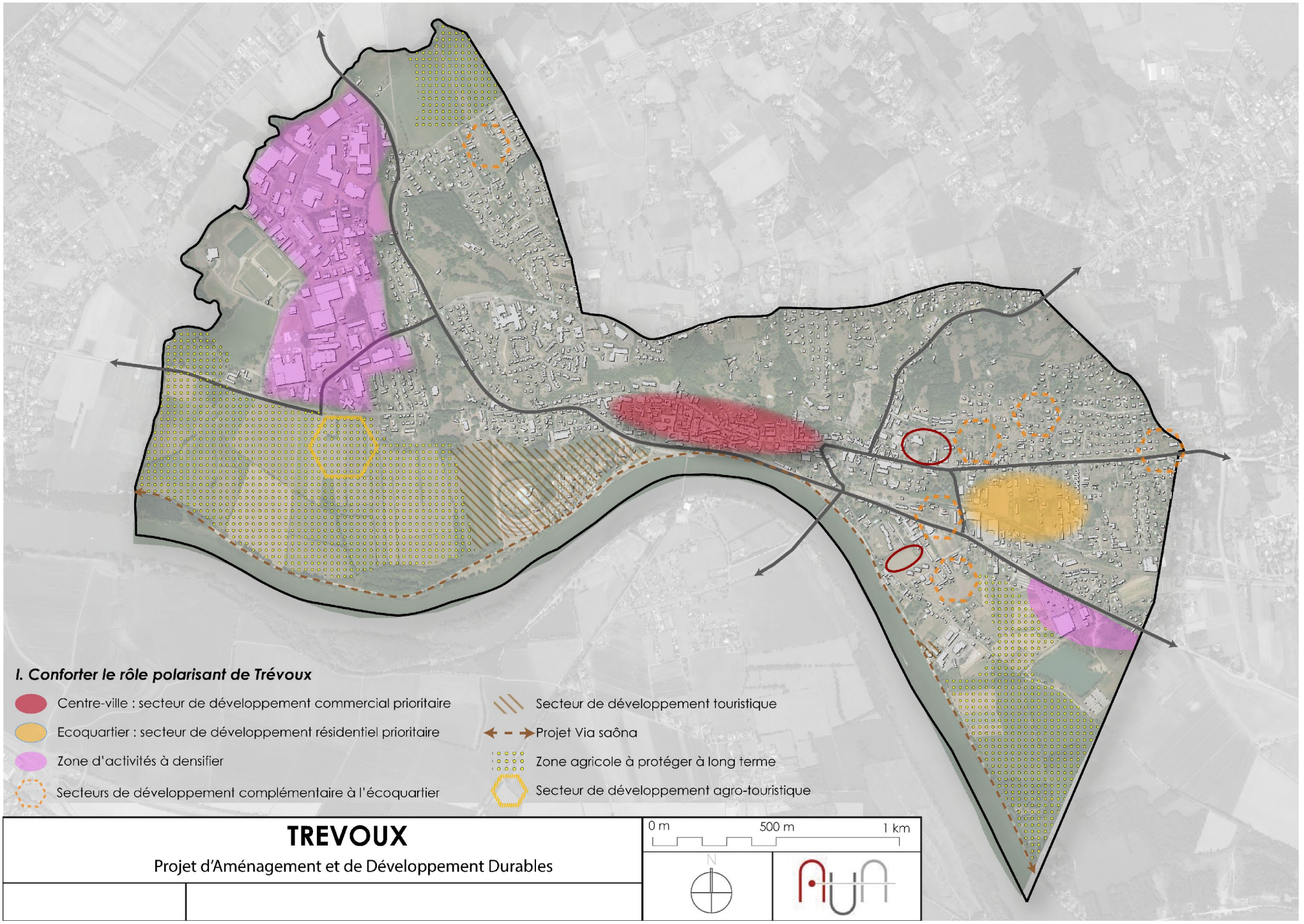
I. Conforter le rôle polarisant de Trévoux
Centre-ville : secteur de développement commercial prioritaire
Ecoquartier : secteur de développement résidentiel prioritaire
Zone d'activités à densifier
Secteurs de développement complémentaire à l'écoquartier
Secteur de développement touristique
Projet Via saône
Zone agricole à protéger à long terme
Secteur de développement agro-touristique
TREVOUX
Projet d'Aménagement et de Développement Durables
0 m
500 m
1 km
N

AXE N°2 :

" Accueillir la population dans une ville durable"

Dans un contexte de forte pression foncière, la commune de Trévoux doit d'une part, sur le plan quantitatif, programmer un niveau de constructions de logements lui permettant de maitriser sa consommation foncière et son rythme de développement tout en répondant à une demande élevée, et, d'autre part, dans une démarche plus qualitative, engager des actions et prendre des mesures qui permettent d'accompagner, de structurer et de rendre possible et vivable le développement et la densification programmée.
La densification du tissu urbain résulte de la volonté de préserver les ressources agro-naturelles du territoire, mais aussi d'affirmer « l'urbanité »* et d'améliorer le fonctionnement du territoire.

La commune de Trévoux doit poursuivre sa politique de développement et de renforcement de l'offre existante d'équipements publics, de commerces et services de proximité dans une démarche de développement de la multifonctionnalité des centralités. Cette logique de fonctions urbaines diverses doit aussi se conjuguer à une mixité sociale et générationnelle pour un fonctionnement durable.
Elle doit également, pour améliorer la qualité de vie dans la ville et les hameaux, maîtriser l'urbanisation et le renouvellement urbain pour assurer un développement vertueux en termes de déplacements modes doux, de performance et de sobriété énergétique, et de qualité environnementale et paysagère.

**L'urbanité est synonyme de richesse et de qualité de la vie urbaine. Un territoire à forte urbanité est un territoire qui aura tendance à favoriser l'épanouissement des individus qui l'habitent via le contact avec autrui, via les relations sociales et les activités dans l'espace public.*

Trévoux, c'est :

Une commune qui a connu un développement en rupture avec les logiques urbaines et architecturales traditionnelles.

46% de maisons pour 54% d'appartements.

8% de logements vacants.

48% de propriétaires immobiliers.

26% de logements locatifs sociaux.

55% de logements composés de 4 pièces et plus.

Une carence en logements de petite taille et alternatifs à la maison individuelle et à l'appartement.

Orientation n°2.1 :
Une ville au développement structuré et durable

1. Limiter la consommation excessive des espaces agricoles et naturels

La forte croissance urbaine et la pression foncière que connait la commune depuis plusieurs décennies ont eu des conséquences importantes sur le paysage et le cadre de vie de la commune de Trévoux. Le développement urbain de ces dernières années a en effet été très consommateur d'espaces agricoles et naturels.

Dans ce cadre, la commune souhaite protéger les espaces agricoles et naturels en limitant les extensions urbaines en dehors des enveloppes bâties déjà constituées, en particulier dans les secteurs Nord-Ouest et Sud (Au Combard) de Trévoux.

2. Restructurer la ville pour permettre l'accueil de la population dans des quartiers cohérents et connectés

Le développement récent de l'urbanisation a également engendré des déséquilibres en termes de fonctionnement et de vocation des différents quartiers de Trévoux.

D'une part, ce développement s'est traduit par des logiques urbaines en rupture et déconnectées des formes urbaines traditionnelles (hauteurs, implantations des constructions,…). Ce développement urbain « déconnecté » s'illustre aussi par un maillage viaire peu optimisé avec des opérations d'aménagement isolées et des distances de déplacements qui s'allongent causées par une carence en cheminements modes doux.

D'autre part, la commune a assisté au développement et à la densification de secteurs excentrés, peu accessibles et peu dotés de commerces, services et équipements publics tels que les secteurs de coteaux ou du Pin.

La maîtrise et la restructuration des quartiers et des centralités est ainsi un objectif fort que la commune met en avant. Il doit se traduire par la densification maîtrisée de la ville en s'assurant de la cohérence avec l'environnement urbain, notamment en termes de hauteurs, d'implantation et d'espaces libres végétalisés...
La commune veillera aussi à anticiper la densification et le renouvellement urbain des quartiers Est de Trévoux en lien avec la desserte future du Bus à Haut Niveau de Service. Cette partie du territoire dispose en effet d'un foncier important, tant en développement qu'en renouvellement urbain. Cette réflexion se traduit en particulier par une logique de phasage et d'encadrement de l'urbanisation de plusieurs secteurs à fort potentiel de développement.

Par ailleurs, la favorisation du développement dans les secteurs centraux induit la nécessité de freiner la densification des quartiers excentrés, en particulier ceux peu desservis par les réseaux (secteurs résidentiels pavillonnaires…).

De plus, la densification urbaine des secteurs centraux doit s'accompagner de lieux de vie de qualité connectés au reste de la ville. La commune souhaite en effet :

- Optimiser les déplacements en améliorant le réseau viaire (par la sécurisation des entrées de ville, du secteur de la Sidoine ou encore du Chemin d'Arras) et en aménageant des bouclages dans les secteurs stratégiques de développement
- Renforcer les modes de déplacements alternatifs en développant des connexions modes doux entre les différents pôles générateurs de

déplacements (équipements, commerces et services,…) et en mettant en place des modes de déplacements innovants et durables

- Affirmer le rôle polarisant du centre-ville en le connectant aux quartiers périphériques par des modes de transports doux

3. Maîtriser l'urbanisation des secteurs stratégiques et encadrer les opérations de renouvellement urbain

La commune a pour objectif d'encadrer directement le développement des secteurs stratégiques qui portent des enjeux majeurs en termes de diversification du parc de logements, de déplacements ou encore de paysage.

- Encadrer les possibilités de développement et de densification dans le secteur Au Pin dans le but d'assurer une insertion du bâti en cohérence avec les caractéristiques du tissu environnant et une optimisation du maillage viaire ;

- Accompagner les possibilités de densification et de renouvellement urbain du quartier de la Villarde afin de réussir son intégration urbaine et paysagère sur le coteau et de développer des formes d'habitat diversifiées ;

- Accompagner les possibilités de renouvellement urbain et de reconversion d'une friche agricole sur la Route de Reyrieux dans le but d'une valorisation de l'entrée de ville ;

- Accompagner le renouvellement urbain d'un tènement situé Rue des Frères Bacheville qui offre un potentiel de développement important afin d'assurer le maintien de la structure urbaine historique.

- Encadrer le potentiel de densification aux abords de l'Avenue du 1er RFM dans le but d'optimiser le foncier dans ce quartier central et de diversifier les fonctions urbaines (logements, tertiaire).

- Encadrer et maîtriser les possibilités de densification et de découpages fonciers dans les secteurs pavillonnaires, en particulier sur le coteau, afin de maintenir un cadre de vie paysager de qualité.

4. S'engager dans la transition énergétique par un urbanisme responsable et durable

L'adaptation au changement climatique, la limitation des émissions de gaz à effet de serre, l'économie d'énergies et le recours privilégié aux énergies renouvelables sont les buts poursuivis, directement ou indirectement, par les nouvelles orientations de l'urbanisme actuel, promues par les lois SRU et ALUR à la suite du Grenelle de l'environnement…
Dans ce cadre, la commune de Trévoux souhaite participer à ces objectifs en :

- Favorisant le développement des énergies renouvelables et encourager la sobriété et l'efficacité énergétique dans les nouvelles constructions et la rénovation du parc existant. Pour répondre à cet objectif, toutes les nouvelles opérations d'aménagement de logements répondront à une consommation énergétique inférieure à la règlementation en thermique en vigueur.

- Luttant contre la précarité énergétique des bâtiments

- Incitant à un développement urbain vertueux en termes de consommation d'énergies et d'émissions de gaz à effet de serre pour améliorer la qualité de l'air. Cet objectif se traduit en particulier par des formes d'habitat plus denses (habitat collectif, groupé ou mitoyen), le rapprochement des secteurs résidentiels des centralités dotées de commerces et services, mais aussi le développement d'un maillage modes doux pour favoriser le recours à ce type de transports écoresponsables. Le maintien et le développement d'espaces végétalisés dans le tissu urbain vont également permettre la lutte contre les ilots de chaleur en centre-ville.

- Assurant une gestion durable des eaux pluviales

- Menant une réflexion sur la mise en place d'un réseau de chaleur urbain dans le quartier de Béluizon

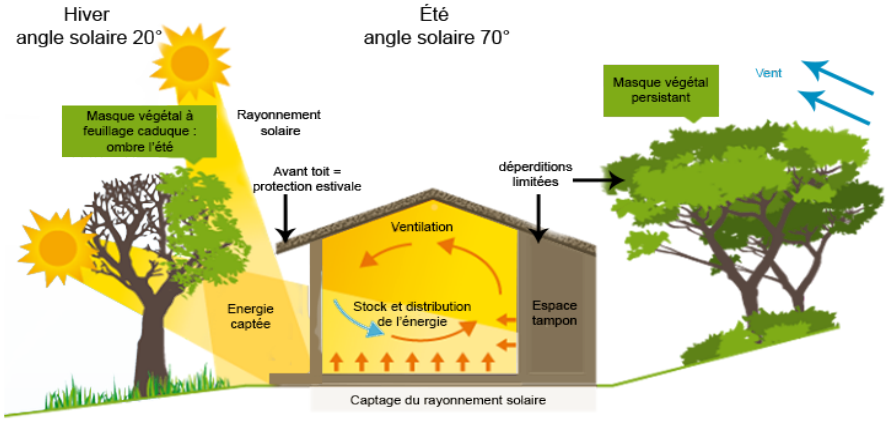

Principes d'une conception bioclimatique

5. Permettre le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire communal

Dans le contexte d'une économie de plus en plus dématérialisée, l'accès au très haut débit constitue souvent un facteur déterminant de l'efficacité et de la performance des entreprises, et donc de leur localisation (comme de la localisation des ménages, dont une part croissance travaille aujourd'hui à domicile).

C'est dans cet esprit que la commune souhaite, en lien avec les collectivités et structures compétentes en matière de réseaux, en plus des infrastructures routières, des espaces publics et de l'offre commerciale, enrichir son espace urbain d'un réseau numérique très haut débit performant.

Orientation n°2.2 :

Une ville centre dynamique, attractive et multifonctionnelle

Le développement urbain et la densification de la ville de Trévoux doivent, dans une logique de développement durable, s'accompagner du maintien et du renforcement des fonctions urbaines et la mixité sociale et intergénérationnelle.

1. Renforcer l'attractivité du centre ancien

Cet objectif s'inscrit dans une volonté, pour la commune, d'améliorer l'attractivité, la qualité de vie et le fonctionnement de son centre-ville par :

- La redynamisation résidentielle du parc immobilier ancien en engageant des actions de rénovation et de valorisation des bâtiments vétustes
- La pérennisation de la vocation commerçante de la vieille ville pour assurer la diversification des fonctions et un lieu de vie et de sociabilité
- Le développement du tourisme en centre-ville comme vecteur de développement et d'attractivité

2. Maintenir la mixité et la diversité sociale et générationnelle

Si la mixité des fonctions urbaines permet un développement et un fonctionnement équilibrés de la ville, elle doit s'accompagner d'une mixité sociale et générationnelle pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Dans le cadre de leur projet d'aménagement, les élus font ainsi le choix de :

- Maintenir la part légale de logements locatifs sociaux dans le parc immobilier
- Favoriser le parcours résidentiel complet des ménages en développant une offre de logements diversifiée (logements individuels, intermédiaires et collectifs)
- Assurer le maintien des personnes âgées à domicile par des programmes immobiliers adaptés
- Améliorer l'attractivité et l'accueil des jeunes ménages en proposant des logements répondant à leurs besoins.

3. Affirmer Trévoux comme un pôle d'équipements de loisirs, tertiaire et d'enseignement

Le rôle central de Trévoux à l'échelle intercommunale en termes d'équipements sportifs, tertiaires et d'enseignement incite à mener une réflexion sur le confortement de ces équipements au regard de la population projetée à horizon 2030. Les élus souhaitent en effet permettre l'accueil de cette population supplémentaire dans une ville qui offre à ses habitants toutes les commodités du quotidien et tous les loisirs.

C'est dans ce contexte que le projet de territoire met en avant plusieurs objectifs :

- Développer des activités tertiaires dans les centralités
- Mener une réflexion sur les potentialités de reconversion d'anciens équipements (collège Jean Moulin, tènement Poyat) en pôle mixte (tertiaire/enseignement/habitat)
- Conforter le pôle sportif et de loisirs de Fétan

AXE N°3 :
" *Pérenniser le site patrimonial et naturel de Trévoux*"

La commune de Trévoux est constituée d'un site naturel, paysager et patrimonial de grande qualité qui participe à l'attractivité du territoire en offrant un espace au cadre de vie remarquable.

Le territoire est en effet caractérisé par trois grandes entités paysagères aux occupations et à l'identité propres :

La plaine alluviale de la Saône est marquée par de vastes espaces agricoles et naturels soulignés de boisements linéaires (haies, ripisylves) et offre des points de vue remarquables sur la vieille ville de Trévoux. Les bords de Saône sont constitués d'espaces naturels à forts enjeux écologiques.

Le coteau, qui domine la plaine de la Saône, a été fortement urbanisé. S'il conserve une grande valeur patrimoniale grâce au site de la vieille ville, sa qualité paysagère est toutefois fragilisée par le développement résidentiel non maîtrisé. Les boisements encore présents sur le coteau jouent un rôle « d'écrin de verdure » et participent à l'identité paysagère de Trévoux.

Le plateau de la Dombes occupe une faible emprise à l'échelle de Trévoux. Il correspond à une zone de rupture paysagère et physique entre le Val de Saône et le plateau de Dombes.

Les espaces naturels et le contexte physique de Trévoux engendrent des risques d'ordres naturels. La plaine est en effet soumise à des risques d'inondation alors que le coteau est, quant à lui, concerné par des risques de mouvements de terrain.

Trévoux, c'est :

Une richesse patrimoniale avec de nombreux sites et monuments historiques classés ou inscrits

Une richesse environnementale avec plusieurs secteurs à forts enjeux écologiques (Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique, zones humides, corridors écologiques)

Une commune contrainte par des risques et nuisances d'ordre naturel (inondation et mouvements de terrain) et humain (nuisances sonores liées aux infrastructures de transport)

Orientation n°3.1 :

Un site patrimonial et paysager valorisé

Soucieuse de porter un projet de développement et d'aménagement qui tienne compte de l'environnement et de la qualité de vie de ses habitants ainsi que des richesses de son territoire, la commune de Trévoux a souhaité faire de la préservation et de la valorisation du patrimoine et du paysage une autre orientation forte.

1. Protéger la qualité du site paysager remarquable

Dans le but de pérenniser la qualité de la structure paysagère du coteau, le projet d'aménagement de la commune met en avant plusieurs objectifs :

- Préserver les cônes de vue et les perspectives sur la vieille ville depuis les quais de Saône et la plaine
- Maintenir les ouvertures paysagères sur le grand paysage du Val de Saône et du plateau de la Dombes depuis le coteau
- Protéger les structures végétales identitaires du paysage trévoltien (haies, ripisylves, coteau boisé, parcs urbains,…) pour leur rôle paysager et écologique. Ces espaces boisés assurent aussi des zones de respirations dans le tissu urbain
- Affirmer pour le long terme les limites topographiques à ne pas franchir par l'urbanisation

Ces objectifs ont pour but, d'une part, de protéger la qualité du site paysager du coteau et, d'autre part, d'assurer une bonne lecture des rapports de covisibilité entre le coteau et la plaine de la Saône.

2. S'appuyer sur le patrimoine pour valoriser l'identité de la ville

Si le paysage naturel (coteau, bords de Saône) fait partie intégrante de la qualité du cadre de vie du territoire, l'identité architecturale et urbaine de Trévoux est aussi un élément majeur à prendre en compte dans le cadre du développement futur de la commune.
Dans le but pérenniser l'identité patrimoniale de la ville, le projet communal vise à :

- Valoriser la vieille ville pour sa cohérence urbaine et architecturale en veillant au respect de la qualité générale du site

- Protéger les éléments patrimoniaux ponctuels disséminés sur le territoire qui participent à la mise en valeur de la commune à travers son héritage historique (agricole, industriel,…)

- Protéger la structure urbaine ancienne du hameau Au Pin.

3. Respecter l'identité urbaine et architecturale de Trévoux dans les nouvelles opérations

Le développement urbain récent à Trévoux s'est parfois réalisé de manière déconnectée des structures urbaines anciennes et du langage architectural local. La superposition d'opérations immobilières sans lien les unes avec les autres et le manque de réflexion globale se sont traduits par la création d'un paysage urbain disparate et hétérogène en termes de formes urbaines et de traitement architectural.
Dans le but de redonner de la cohérence aux différents tissus urbains qui constituent l'enveloppe urbaine de la ville, le projet d'aménagement vise à s'appuyer sur les structures urbaines anciennes, notamment en termes d'alignements, de hauteurs et de volumétries des constructions.

Le projet met également en avant un objectif de valorisation des zones de contacts entre les espaces privés et publics afin d'assurer une cohérence et une continuité des haies et clôtures qui bordent les espaces publics.

Orientation n°3.2 :

Des fonctionnalités écologiques respectées et une population protégée contre les risques

Au même titre que les richesses paysagères et patrimoniales, les ressources naturelles et écologiques font partie intégrante du projet d'aménagement de la commune.

1. Préserver les fonctionnalités écologiques du territoire

Le territoire communal est profondément et intensément anthropisé : il est traversé par plusieurs axes routiers avec de fortes fréquentations et la tâche urbaine s'étend aujourd'hui continument d'Est en Ouest essentiellement sur le coteau mais aussi sur le plateau et en bordure de la plaine de la Saône. Seul le Formans constitue encore une barrière à l'urbanisation entre Trévoux et Saint-Bernard.
La nature est tout de même présente, proposant aux trévoltains un cadre semi-urbain, mais elle est reléguée en périphérie de la commune et notamment le long de la Saône.
Une biodiversité « ordinaire » se maintient au sein de la trame urbaine, la plupart du temps sur des secteurs où la topographie est la plus contraignante.

Dans ce cadre, le projet de la commune vise à :

- **Préserver les bords de Saône et ses abords puisqu'ils jouent un rôle essentiel comme réservoir de biodiversité liée aux milieux aquatiques.**

- **Limiter l'urbanisation en direction du Formans afin de maintenir son rôle de corridor**

Il s'agit ici de préserver une coupure d'urbanisation entre Saint-Bernard et Trévoux.

- **Préserver les zones humides :**

Cet objectif rejoint les deux précédents, la commune présentant des zones humides le long de la Saône et du Formans. A cela s'ajoute la préservation de l'ancienne gravière de Trévoux au niveau de Four à Chaux.

- **Préserver le réseau de haies bocagères dans la plaine :**

Les derniers espaces agricoles de la commune se caractérisent par un maillage bocager structurant l'espace et le paysage. Ces haies jouent également un rôle fondamental pour les déplacements de la faune.

- **Préserver la nature ordinaire au sein de l'urbanisation :**

Malgré l'artificialisation des sols de ces dernières décennies, quelques secteurs de verdure, boisés pour la plupart ont été maintenus. Ces secteurs jouent le rôle de refuge pour la biodiversité dite « ordinaire » et composent la trame verte urbaine. En plus de son rôle écologique, cette trame participe au cadre de vie des trévoltiens, Il s'agira ici de la protéger en maintenant les boisements sur les coteaux, en préservant l'ambiance végétale de l'entrée de ville Sud et en assurant le maintien des espaces boisés qui accompagnent les équipements de loisirs (les Cascades, camping, équipement sportifs) ainsi que les zones d'activités.

2. Prendre en compte les risques d'inondation et de mouvements de terrains

Le risque inondation concerne l'essentiel de la plaine de la Saône soit environ la moitié du territoire Trévoltain. Du fait de cette contrainte et contrairement au reste du territoire, les secteurs correspondant sont encore peu urbanisés et doivent le rester même si la pression foncière se fait ressentir notamment au Four à Chaux et à Fétan.

Le risque inondation est également lié à la présence du Formans, à l'extrême Ouest du territoire. Les crues y sont alors soudaines et torrentielles.

La commune est également soumise au risque de mouvement de terrain. Bien que moins largement présent sur le territoire communal, il est le plus impactant car concernant l'essentiel du coteau urbanisé.

Ainsi, la commune possède un Plan de Prévention des Risques (PPR) inondations et mouvement de terrain.

Enfin, la consommation excessive de terre agricole et naturelle ainsi que leur urbanisation ont amplifié les phénomènes de ruissellement.

Le Plan Local d'Urbanisme met en avant plusieurs objectifs pour réduire l'exposition de la population à ces risques :

- Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour limiter les risques de ruissellements et de mouvements de terrains

- Préserver les boisements le long des coteaux, secteurs fortement exposés au risque de mouvement de terrain mais aussi aux ruissellements.

Synthèse

AXE N°1 : ***" Conforter le rôle central et polarisant de Trévoux à l'échelle du Val-de-Saône Dombes"***	**Orientation n°1.1 : Un développement urbain et démographique**	Maîtriser la croissance démographique de la commune
		Phaser le développement de la commune en lien avec un rythme de croissance modéré
	Orientation n°1.2 : Un pôle économique attractif	Renforcer l'activité économique et répondre aux besoins des entreprises
		Affirmer le rôle commerçant du centre-ville
		Conforter l'attractivité touristique de Trévoux
		Soutenir l'activité agricole
AXE N°2 : ***" Accueillir la population dans une ville durable"***	**Orientation n°2.1 : Une ville au développement structuré et durable**	Limiter la consommation excessive des espaces agricoles et naturels
		Restructurer la ville pour permettre l'accueil de la population dans des quartiers cohérents et connectés
		Maîtriser l'urbanisation des secteurs stratégiques de développement et encadrer les opérations de renouvellement urbain
		S'engager dans la transition énergétique par un urbanisme responsable et durable
		Permettre le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire communal
	Orientation n°2.2 : Une ville centre dynamique, attractive et multifonctionnelle	Renforcer l'attractivité du centre ancien
		Maintenir la diversité sociale et intergénérationnelle
		Affirmer Trévoux comme un pôle d'équipements de loisirs, tertiaire et d'enseignement
AXE N°3 : ***" Pérenniser le site patrimonial et naturel de Trévoux"***	**Orientation n°3.1 : Un site patrimonial et paysager valorisé**	Protéger la qualité du site remarquable
		S'appuyer sur le patrimoine pour valoriser l'identité de la ville
		Respecter l'identité urbaine et architecturale de Trévoux dans les nouvelles opérations
	Orientation n°3.2 : Des fonctionnalités écologiques respectées et une population protégée contre les risques	Préserver les fonctionnalités écologiques du territoire
		Prendre en compte les risques d'inondation et de mouvements de terrains